



MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

RECRUTES LOCAUX, DEFENDEZ VOS DROITS AVEC LA CGT

DES CONTRATS NEGOCIES.

Un contrat, par nature, doit être négocié entre deux parties.

Avec la CGT, exigez que le contrat-type soit soumis à l'avis des commissions consultatives de concertation (CCC) ou les commissions paritaires locales des établissements à autonomie financière. Ce contrat doit obligatoirement définir clairement la fonction, le grade et la grille de référence ainsi que la liste des tâches à accomplir par l'agent.

Avec la CGT défendez le principe selon lequel tout agent recruté sur un emploi administratif à l'étranger doit bénéficier d'un contrat de droit public.

Avec la CGT, exigez que le règlement intérieur fasse l'objet d'une véritable concertation ou soit contesté juridiquement par les personnels et leurs organisations syndicales.

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES GRILLES DE SALAIRE.

Chaque poste diplomatique élabore une grille indiciaire et attribue à chaque fonction un nombre de points et à chaque point une valeur salariale.

Avec la CGT, exigez que cette grille des salaires à laquelle fait référence le contrat soit publique, qu'elle ait la valeur d'un document contractuel et soit élaborée dans la transparence, au sein des instances des CCC et CCPL. Avec la CGT, exigez que cette grille des salaires soit appliquée sans distinction aux recrutés locaux de tous les services français du pays de résidence et intègre tous les agents locaux au niveau correspondant à leur fonction et sans distinction de nationalité.

Avec la CGT, exigez que la grille des salaires prévoie un déroulement des carrières avec une amplitude des rémunérations suffisante, entre le début et la fin de carrière. Le salaire de base doit s'appuyer sur une référence juste et incontestable et l'avancement à l'ancienneté doit être automatique. Les revalorisations déterminées par les autorités locales en fonction de l'augmentation du coût de la vie doivent être reconnues et répercutées sur les salaires. De plus la perte de pouvoir d'achat liée aux variations de change doit être immédiatement compensée.

UNE COUVERTURE SOCIALE REELLE ET EFFICACE.

Avec la CGT, exigez que les recrutés locaux soient obligatoirement affiliés au régime de sécurité sociale français lorsque qu'une convention internationale à été signée avec le pays de résidence. Si les dispositions du droit local ne permettent pas aux agents de bénéficier d'une couverture sociale décente pour eux et leurs ayants-droits l'administration doit assurer cette protection élémentaire y compris en souscrivant des assurances complémentaires.

Le système de couverture sociale doit couvrir l'ensemble des risques (maladie, accidents, invalidité, décès, droits des ayants-droits, etc...) Les accidents de travail et de trajet doivent être reconnus et pris en charge intégralement par le Département.

UNE RETRAITE CONVENABLE.

Avec la CGT, exigez que les recrutés locaux soient obligatoirement affiliés au régime d'assurance vieillesse français lorsque qu'une convention internationale à été signée avec le pays de résidence. Dans certains pays, les pensions de retraite sont ridiculement faibles.

Avec la CGT, exigez que, quel que soit le régime de protection sociale, l'administration assure aux agents une retraite convenable. Lorsque le système de protection sociale ne le permet pas, elle doit assurer le paiement d'une partie d'un régime complémentaire.

Avec la CGT, exigez que les recrutés locaux puissent prolonger leur activité professionnelle conformément aux droits que leur confère leur régime d'affiliation. Ce droit ne peut leur être ni retiré, ni soumis à autorisation.

HORAIRES ET RTT.

Le Règlement Intérieur Type sur l'A.R.T.T. à l'étranger mentionne que la logique de site conduit à appliquer le même temps de travail aux recrutés locaux qu'aux expatriés. Avec la CGT, exigez l'application du régime ARTT aux recrutés locaux. Toutes les heures supplémentaires doivent prioritairement être payées ou donner lieu à des récupérations. En ce qui concerne les astreintes et permanences les recrutés locaux n'y sont pas soumis. Avec la CGT faites respecter ce droit.

LES RECRUTES LOCAUX DANS LES ETABLISSEMENTS CULTURELS.

Vous êtes menacés !

Avec la CGT, exigez votre intégration dans les effectifs du Ministère des Affaires Etrangères, la LOLF vous en ayant exclus.

Avec la CGT, exigez d'être gérés par la direction du personnel du Ministère des Affaires Etrangères. Votre emploi et votre salaire ne doivent plus dépendre uniquement de la situation financière de vos établissements.

AVEC LA CGT DEFENDEZ-VOUS !

Le syndicat CGT du Ministère des Affaires Etrangères a soutenu les mobilisations et les grèves des recrutés locaux à Alger, Tunis, Moscou et Lusaka qui ont obtenu la revalorisation de leur salaire, une couverture sociale française et la possibilité de poursuivre leur activité jusqu'à 65 ans. Avec la CGT vous aussi, vous pouvez obtenir des avancées sociales.

Le syndicat CGT du Ministère des Affaires Etrangères défend depuis très longtemps, y compris par des recours devant le Conseil d'Etat, l'idée que tout agent recruté localement qui occupe un emploi administratif et qui exerce une mission de service public doit disposer d'un statut de droit public français.

**LE 4 MAI 2006 EXERCEZ VOTRE DROIT DE VOTE
EN VOTANT POUR LA CGT !**